

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2872

24 novembre 2011

SOMMAIRE

Asars Constructions S.à r.l.	137856	Helice Investments S.A.	137819
Charles Marcus International Sarl	137810	Hifin S.A.	137819
Coca-Cola Enterprises Finance LT 2 Com- mandite S.C.A.	137816	HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l.	137827
Dematic Holding S.à.r.l.	137820	Hyosung Luxembourg S.A.	137827
DH P Alpha S.à r.l.	137828	Incentre	137827
DH Udine S.à r.l.	137831	Indigo Grafton S.à r.l.	137828
Dirla Invest S.A.	137834	InterHorus S.à r.l.	137830
Dirla Invest S.A. S.P.F.	137834	Macete S.A.	137836
E-Nature S.A.	137836	Macinvest S.C.A.	137841
European Fragrances (Holdings) S.à r.l. .	137841	Magenda-J S.A.	137841
Fidelity Consult & Partners	137845	Magi S.à r.l.	137841
Financière Capucine 4 S.A.	137853	Majer Immo S.A.	137841
Financière Daunou 2 S.A.	137849	MDCP VI Barometer II S.à r.l.	137845
Garage Weis-Schon S.à r.l.	137856	MDCP VI Barometer S.à r.l.	137848
GENERAS S.A., Société Générale de Réas- surances	137845	Media Outdoor S.à r.l.	137830
GLBH Holdings S.à.r.l.	137845	Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR	137834
Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l.	137852	Metty Weyrich & Fils S.à r.l.	137833
Green Wave S.à r.l.	137856	Minnny S.A.	137849
Hanworth Holdings S.à r.l.	137810	Miura International Parent S.à r.l.	137833
Haris Finance S.A.	137810	Miura International S.à r.l.	137835
Haris Finance S.A.	137815	MJ-Invest S.à r.l.	137849
Harmonisation Energie Humanisation S.A.	137815	Mohacs Corporation S.A.	137848
Haurun S.A.	137815	Monic S.A., SPF	137849
Haurun S.A.	137815	Mourylux	137849
Heden S.A.	137816	Munich x 3	137836
Heisdorf Participations S.A.	137818	Mya SA	137840
Heisdorf Participations S.A.	137819	Myla S.à r.l.	137852
Helice Investments S.A.	137819	Myway Invest S.A.	137852
		Northern Retail	137852

Hanworth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.177.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 19 octobre 2011, avec effet à ce jour, que la société Hagen (International) Limited, une société de droit de Gibraltar, a cédé 500 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la société Hanworth Holdings S.à r.l. à la société Achadas Worldwide Inc, ayant son siège social à OMC Chambers P.P. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Achadas Worldwide Inc devient l'associé unique de la Société.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2011144098/15.

(110167133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Haris Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.988.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144100/10.

(110167640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Charles Marcus International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.876.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven,

On the nineteenth day of September,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

- Mrs Glenys MASON-WILLIES, management consultant, born in Rainham (United Kingdom), on 9 August 1949, residing professionally in MC98000 Monaco, Victor Palace 26, 31 avenue de Grande Bretagne,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on September 16th, 2011.

- Mr Geoffrey WILLIES, chartered accountant, born in Congleton (United Kingdom), on 28 November 1943, residing professionally in MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31, avenue de Grande Bretagne,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal on September 16th, 2011.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The name of the company shall be “CHARLES MARCUS INTERNATIONAL SARL”, public limited liability company.

Art. 4. The company shall be formed for an unlimited duration.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The corporate capital is fixed at twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000), represented by two thousand (2,000) shares, having a nominal value of ten Pounds Sterling (GBP 10,00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's financial year shall begin on the first day of October and shall end on the thirtieth day of September of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirtieth of September, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirtieth day of September 2012.

Subscription

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

1) are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mrs Glenys MASON-WILLIES, management consultant, born in Rainham (United Kingdom), on 9 August 1949, residing professionally in MC98000 Monaco, Victor Palace 26, 31 avenue de Grande Bretagne,

- Mr Geoffrey WILLIES, chartered accountant, born in Congleton (United Kingdom), on 28 November 1943, residing professionally in MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31, avenue de Grande Bretagne,

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of the two managers.

2) The address of the corporation is fixed at L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le dix-neuf septembre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

- Mme Glenys MASON-WILLIES, consultante en management, née à Rainham (Royaume-Uni), le 9 août 1949, demeurant professionnellement à MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31 avenue de Grande Bretagne,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 septembre 2011.

- M Geoffrey WILLIES, expert-comptable, né à Congleton (Royaume-Uni), le 28 Novembre 1943, demeurant professionnellement à MC98000 Monaco, Victor Palace 26, 31, avenue de Grande Bretagne,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 septembre 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "Les statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société aura la dénomination «CHARLES MARCUS INTERNATIONAL SARL».

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,00) représenté par deux mille (2000) parts sociales d'une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente septembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions générales

Le premier exercice débutera à la date de constitution de la société et se terminera le trente septembre 2012.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décision des associés

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Glenys MASON-WILLIES, consultante en management, née à Rainham (Royaume-Uni), le 9 août 1949, demeurant à MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31, avenue de Grande-Bretagne,

- Monsieur Gefrey WILLIES, expert-comptable, né à Congleton (Royaume-Uni), le 28 novembre 1943, demeurant à MC-98000 Monaco, Victor Palace 26, 31, avenue de Grande-Bretagne,

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.

2) L'adresse de la société est fixée au L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011140207/243.

(110162243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Haris Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144101/10.

(110167641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Harmonisation Energie Humanisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.143.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 décembre 2010

1. L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Marcus VAN BERGEN de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Olivier LEFEVRE demeurant à 11, rue des Pontons - 94140 Alfortville – France avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144102/13.

(110167483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Haurun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.226.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144103/10.

(110167570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Haurun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.226.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144104/10.

(110167571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Heden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 45.594.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.10.2010.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011144107/12.

(110167657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Coca-Cola Enterprises Finance LT 2 Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 142.630.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Coca-Cola Enterprises Finance LT 2 Commandite S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of 15 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2755 of 12 November 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.630 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 2.00 p.m. by M^e Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l. as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800,-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 2.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de septembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Coca-Cola Enterprises Finance LT 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2755 du 12 novembre 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.630 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Me Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M^e Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des actionnaires a pris, après avoir constaté l'accord du Gérant de la Société, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l. comme liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P.-A. Lechantre, M. Frantz, M. Bertomeu-Savalle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 octobre 2011. Relation: RED/2011/2044. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 octobre 2011

Référence de publication: 2011140214/138.

(110162662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEISDORF PARTICIPATIONS S.A.
N. PICCIONE / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011144108/12.

(110166975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.711.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2011

- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Certifié sincère et conforme

HEISDORF PARTICIPATIONS S.A.
N. PICCIONE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011144110/16.

(110167423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Helice Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 135.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HELICE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011144111/11.

(110167194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Helice Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 135.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HELICE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011144112/11.

(110167429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Hifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 49.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2011144113/10.

(110167681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Dematic Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 March 2006 number 490 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.618 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 27 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 August 2011 number 1845.

The extraordinary general meeting is declared open at 1.30 p.m. with Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Analia CLOUET, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of its own forty thousand (40,000) class J ordinary shares from its shareholder TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 75,001.09.-, having its registered office at 43 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.037 ("Triton Masterluxco 2"), in accordance with the terms and conditions set out in article 5 of the Company's articles of association, and authorise the Company's manager to determine the purchase price of these forty thousand (40,000) class J ordinary shares in compliance with the terms set out therein.

2. Further to the approval of the buy-back of forty thousand (40,000) class J ordinary shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its forty thousand (40,000) class J ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

3. To reduce the subscribed capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) divided into (i) forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares, (ii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, (iii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, (iv) forty thousand (40,000) class D ordinary shares, (v) forty thousand (40,000) class E ordinary shares, (vi) forty thousand (40,000) class F ordinary shares, (vii) forty thousand (40,000) class G ordinary shares, (viii) forty thousand (40,000) class H ordinary shares, (ix) forty thousand (40,000) class I ordinary shares and (x) forty thousand (40,000) class J ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of nine million Euro (EUR 9,000,000.-) divided into (i) forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares, (ii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, (iii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, (iv) forty thousand (40,000) class D ordinary shares, (v) forty thousand (40,000) class E ordinary shares, (vi) forty thousand (40,000) class F ordinary shares, (vii) forty thousand (40,000) class G ordinary shares, (viii) forty thousand (40,000) class H ordinary shares and (ix) forty thousand (40,000) class I ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to cancel the forty thousand (40,000) class J ordinary shares.

4. To set the amount of the Company's subscribed capital at nine million Euro (EUR 9,000,000.-) represented by (i) forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares, (ii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, (iii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, (iv) forty thousand (40,000) class D ordinary shares, (v) forty thousand (40,000) class E ordinary shares, (vi) forty thousand (40,000) class F ordinary shares, (vii) forty thousand (40,000) class G ordinary shares, (viii) forty thousand (40,000) class H ordinary shares and (ix) forty thousand (40,000) class I ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

5. To amend article 5 and article 15 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

6. To confer all and any power to the manager of the Company in order to implement the above.

7. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to approve the buy-back by the Company of its own forty thousand (40,000) class J ordinary shares from its shareholder Triton Masterluxco 2, in accordance with the terms and conditions set out in article 5 of the Company's articles of association, and authorise the Company's manager to determine the purchase price of these forty thousand (40,000) class J ordinary shares in compliance with the terms set out therein.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of forty thousand (40,000) class J ordinary shares by the Company, the extraordinary general meeting resolves to acknowledge that the Company holds all of its own forty thousand (40,000) class J ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to reduce the subscribed capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) so as to reduce it from its current amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) divided into (i) forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares, (ii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, (iii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, (iv) forty thousand (40,000) class D ordinary shares, (v) forty thousand (40,000) class E ordinary shares, (vi) forty thousand (40,000) class F ordinary shares, (vii) forty thousand (40,000) class G ordinary shares, (viii) forty thousand (40,000) class H ordinary shares, (ix) forty thousand (40,000) class I ordinary shares and (x) forty thousand (40,000) class J ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of nine million Euro (EUR 9,000,000.-) divided into (i) forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares, (ii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, (iii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, (iv) forty thousand (40,000) class D ordinary shares, (v) forty thousand (40,000) class E ordinary shares, (vi) forty thousand (40,000) class F ordinary shares, (vii) forty thousand (40,000) class G ordinary shares, (viii) forty thousand (40,000) class H ordinary shares and (ix) forty thousand (40,000) class I ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to cancel the forty thousand (40,000) class J ordinary shares.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at nine million Euro (EUR 9,000,000.-) represented by (i) forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares, (ii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, (iii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, (iv) forty thousand (40,000) class D ordinary shares, (v) forty thousand (40,000) class E ordinary shares, (vi) forty thousand (40,000) class F ordinary shares, (vii) forty thousand (40,000) class G ordinary shares, (viii) forty thousand (40,000) class H ordinary shares and (ix) forty thousand (40,000) class I ordinary shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 5 and article 15 of the articles of association of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at nine million Euro (EUR 9,000,000.-) which is divided into:

- forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.) each, all subscribed and fully paid up; and
- forty thousand (40,000) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles of association or by the Law.

5.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association or, as the case may be, by the Law for any amendment of the articles of association.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Ordinary shares until the Class A Ordinary shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the profit entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with article 15 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.”

“ Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Law (the “Legal Reserve”); That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

15.2 After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

15.3 In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then
- each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,

- each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in alphabetical order (starting from the Class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the manager of the Company in order to implement the above resolutions.

The manager is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to Triton Masterluxco 2 by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 1.45 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Dematic Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 mars 2006, numéro 490 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.618 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 août 2011, numéro 1845.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Me Maxime BERTOMEU-SA-VALLE, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Analia CLOUET, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de ses quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J à son associé TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 75.001,09, ayant son siège social au 43 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.037 («Triton Masterluxco 2») suivant les termes et les conditions prévus à l'article 5 des statuts de la Société et autorisation au gérant de la Société de déterminer le prix d'achat de ces quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J en accord avec les termes prévus par cet article.

2. Après avoir approuvé le rachat des quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J par la Société, constatation de la détention par la Société de ses quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), divisé en (i) quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H, (ix) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I et (x) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-), divisé en (i) quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H et (ix) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et annulation des quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J.

4. Fixation du montant du capital social souscrit de la Société à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) divisé en (i) quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H et (ix) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5. Modification de l'article 5 et de l'article 15 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

6. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les résolutions proposées ci-dessus.

7. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'approuver le rachat par la Société de ses quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J à son associé Triton Masterluxco 2, suivant les termes et les conditions prévus à l'article 5 des statuts de la Société, et d'autoriser le gérant de la Société à déterminer le prix d'achat de ces quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J en accord avec les termes prévus par cet article.

Deuxième résolution

Après avoir approuvé le rachat des quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de constater la détention par la Société de ses quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), divisé en (i) quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) quarante mille (40.000) parts sociales

ordinaires de catégorie F, (vii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H, (ix) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I et (x) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-), divisé en (i) quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H et (ix) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et d'annuler les quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital social souscrit de la Société à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) (i) quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H et (ix) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 et l'article 15 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) qui est divisé en:

- quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39,999) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des statuts ou de la Loi.

5.2 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de tous les sommes distribuables moins la partie du droit au bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à

l'Article 15 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

5.3 En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux parts sociales sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

« **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la Loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

15.2 Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés

15.3 Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
 - chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; et
- après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous les pouvoirs au gérant de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Le gérant est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital à Triton Masterluxco 2 par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.45 heures.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bertomeu-Savalle, A. Clouet, M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 octobre 2011. Relation: RED/2011/2046. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140225/404.

(110162779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

HLG Ingénieurs-Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 20, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011144114/12.

(110167113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Hyosung Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 121.171.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 29 septembre 2011 que:

L'assemblée générale accepte la démission de son poste d'administrateur de Mr Hee-Chul SHIN et nomme en remplacement Monsieur Yang Sang LEE demeurant 19 rue J.F. Kennedy à L-7234 Helmsange et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour extrait

Donald Venkatapen

Le mandataire

Référence de publication: 2011144117/15.

(110166929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Incentre, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.920.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19/10/2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions d'Administrateur de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011144120/13.

(110167283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Indigo Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.646.

Par résolutions prises en date du 13 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Valérie Scholtès, avec adresse au 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Christoph Unger, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. Nomination de Thorsten Prior, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. Transfert du siège de la société du 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144121/19.

(110167081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

DH P Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.815.368,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.392.

In the year two thousand eleven on the twenty-third day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of DH P Alpha S. à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number RCS Luxembourg B156.392, incorporated on 25 October 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2647 of 2 December 2010.

The articles of incorporation have been amended for the last time on 17 December 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial n°1327 of 18 June 2011.

The meeting was presided by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1.- The present extraordinary general meeting has been convened by convening letters sent to all the shareholders by registered mail on September 9, 2011.

2. The shareholders represented and the numbers of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, out of the one million eight hundred fifteen thousand three hundred sixty-eight (1,815,368) shares in issue in the Company, represented by nine hundred seven thousand six hundred and eighty four (907,684) Class I ordinary shares and nine hundred seven thousand six hundred and eighty four (907,684) Class CG ordinary shares, one million four hundred and seventy-three thousand seven hundred and ninety-six (1,473,796) shares divided into seven hundred and thirty-six thousand eight hundred and ninety-eight (736,898) Class I ordinary shares and seven hundred and thirty-six thousand eight hundred and ninety-eight (736,898) Class CG ordinary shares were represented at the general meeting representing 81.18442 percent of all the one million eight hundred fifteen thousand three hundred sixty-eight (1,815,368) shares in issue in the Company. The meeting was thus validly constituted and able to validly decide on all the items of the following agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Amendment of the end date of the first accounting year of the Company which has started on the day of incorporation so that it ends on 30th November 2011 and for the following accounting years to end on 30th November of each year;

B. Consequential amendment of article 15 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed unanimously:

First resolution

The meeting resolved to amend the end date of the first accounting year of the Company which has started on the day of incorporation so that it ends on 30th November 2011.

The meeting further resolved that the following accounting years will begin on 1st December of each year and end on 30th November of the next year.

Second resolution

Consequentially the meeting resolved to amend article 15 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ Art. 15 Accounting Year, Auditor ”.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st December of each year and shall terminate on 30th November of the following year, except for the first accounting year starting on the day of incorporation and ending on 30th November 2011.

15.2 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

There being nothing further on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de DH P Alpha S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 28, boulevard Royal L2449 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B156.392, constituée suivant acte du 25 octobre 2010 reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°2647 du 2 décembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2010 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial n°1327 du 18 juin 2011.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés ont été dûment convoqués, conformément à l'article 12.3 des statuts de la Société, par courrier recommandé envoyé le 9 septembre 2011 aux adresses apparaissant dans le registre des actionnaires.

2. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que sur les un million huit cent quinze mille trois cent soixante-huit (1,815,368) parts sociales émises dans la Société, représentées par neuf cent sept mille six cent quatre-vingt-quatre (907,684) parts sociales ordinaires de Classe I et neuf cent sept mille six cent quatre-vingt-quatre (907,684) parts sociales ordinaires de Classe CG, un million quatre cent soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-seize (1.473.796) parts sociales représentées par sept cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (736.898) parts sociales ordinaires de Classe I et sept cent trente-six mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (836.898) parts sociales ordinaires de Classe CG étaient représentées à l'assemblée générale représentant 81,18442 pour cent des un million huit cent quinze mille trois cent soixante-huit (1,815,368) parts sociales émises dans la Société. L'assemblée a par conséquent été valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour repris ci-dessous.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de la date de clôture de la première année comptable de la Société qui a commencé le jour de constitution pour qu'elle se termine le 30 novembre 2011 et pour qu'elle se termine pour les années suivantes le 30 novembre de chaque année.

B. Modification corrélative de l'article 15 des statuts coordonnés de la Société.

A la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptée à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier la date de clôture de la première année comptable de la Société qui a commencé le jour de constitution pour qu'elle se termine le 30 novembre 2011.

Il est également décidé que les prochains exercices sociaux commenceront le 1^{er} décembre de chaque année et se termineront le 30 novembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Par conséquent, il est décidé de modifier l'article 15 des statuts coordonnées de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **15. Année Sociale, Commissaire aux Comptes** ».

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} Décembre de chaque année et se terminera le 30 Novembre de l'année suivante, à l'exception de la première année sociale débutant le jour de la constitution et se terminant le 30 novembre 2011.

15.2 Chaque année à la date de clôture de l'année sociale, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43522. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140230/117.

(110162544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

InterHorus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.402.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011144124/15.

(110166966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Media Outdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011144188/11.

(110167604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

DH Udine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.802.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of DHCRE II Holdco II S.à r.l. having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 113.167 (the "Sole Shareholder"), acting in its capacity as the sole shareholder of DH Udine S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 148.802 incorporated by deed dated October 13, 2009, published in Memorial C number 2203, p 105.698, of November 11, 2009 (the "Company").

The Meeting is presided by Mr Paul King, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Jörn Hesse, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the Sole Shareholder represented and the number of the shares held by him are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company are duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Approval of the accounting situation of the Company for the period from January 1, 2011 to September 9, 2011;
5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to approve the accounting situation of the Company for the period from January 1, 2011 to September 9, 2011;

Fifth resolution:

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de DHCRE II Holdco II S.à r.l., une société ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 113.167, l'«Associé Unique», en qualité d'Associé Unique de la société à responsabilité limitée "DH Udine S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 148.802, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial C N° 2203, page 105.698, du 11 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Paul King, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Jörn Hesse, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'Associé Unique représenté et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que les 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1 janvier 2011 au 7 juillet 2011;
5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et
6. Divers.

IV.- Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., précité, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

Les associés décident d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 janvier 2011 au 9 septembre 2011.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. KING, J. HESSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40490. Reçu douze euros (12.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011140232/131.

(110162679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Metty Weyrich & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 102.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144191/10.

(110167199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Miura International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.086.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2011 que:

- Monsieur Gregory Heyman a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 16 septembre 2011, il est remplacé par Monsieur Michael Priest, né le 17 novembre 1966 à New York (USA), demeurant à NY-10020 New York (USA), 101 Park Avenue, avec effet au 16 septembre 2011.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011144192/15.

(110167289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 149.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) Sicar
Caceis Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011144189/13.

(110166908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

**Dirla Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Dirla Invest S.A. S.P.F.).**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 153.044.

L'an deux mille onze, le trois octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DIRLA INVEST SA. S.P.F.", société de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-4963 Clémency, 9, rue Basse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153044, constituée suivant acte reçu le 5 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1353 du 1^{er} juillet 2010 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), défini par la loi du 11 mai 2007, mais celui d'une société de participations financières, régi par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal y relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Suppression, dans la dénomination de la société, de la référence à la société de gestion de patrimoine familial (SPF) et changement de la dénomination de la société en "Dirla Invest SA".

4) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Modification de l'article 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et d'adopter le statut d'une société de participations financières, régi par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal y relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de tout origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent."

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer, dans la dénomination de la société, la référence à la société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de changer par conséquent la dénomination de la société en "DIRLA INVEST S.A..".

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "DIRLA INVEST S.A." (la "Société").

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43715. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140233/75.

(110162736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Miura International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.091.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2011 que:

- Monsieur Gregory Heyman a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 16 septembre 2011, il est remplacé par Monsieur Michael Priest, né le 17 novembre 1966 à New York (USA), demeurant à NY-10020 New York (USA), 101 Park Avenue, avec effet au 16 septembre 2011.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011144193/15.

(110167290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Munich x 3, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.239.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19/10/2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions d'Administrateur de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011144194/13.

(110167671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Macete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.101.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144195/10.

(110167185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

E-Nature S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.884.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "HK2 Participations", établie et ayant son siège social à L-6238 Breidweiler, 5, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153263, ici dûment représentée par un de ses gérants, à savoir Monsieur Jean-Claude HOSCH, économiste, demeurant à L-6238 Breidweiler, 5, rue Hicht.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "E-Nature S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est de réaliser toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'achat et la vente sur Internet et par correspondance de tous articles et produits marchands non réglementés sous toutes ses formes d'opérations et tous services pouvant s'y rattacher.

La Société peut également acquérir, mettre en valeur, accorder et aliéner des brevets, droits concernant des brevets, griffes, marques de fabrique, droits sur les marques, licences et autre droits sur des biens immatériels.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^e mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "HK2 Participations", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Jean-Claude HOSCH, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1966, demeurant à L-6238 Braidweiler, 5, rue Hicht, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Monsieur François CERAVOLO, comptable, né à Algrange/Moselle (France), le 23 février 1964, demeurant professionnellement à c/o "PRODESSE SARL" à L3284 Bettembourg, 2, rue Vieille, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-C. HOSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC/2011/44311. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140241/232.

(110162355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Mya SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.634.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L -1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011144210/14.

(110166854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Macinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 69.736.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144196/10.

(110167568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Magenda-J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 49.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144198/9.

(110167089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Magi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 119.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144199/10.

(110167203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Majer Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 109, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 140.924.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011144200/10.

(110166864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

European Fragrances (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 160.612.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of September,
before us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, having its registered office at 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered with the Companies House under number 6492046 (referred to as the "Shareholder"), hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 September 2011, which proxy after having being signed "ne variatur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the holder of the entire share capital of European Fragrances (Holdings) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 13 April 2011, published in the Mémorial

C – N°1661 on July 23, 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.612 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in an amount of one million nine hundred and eighty-five thousand two hundred and ninety-two euros (EUR 1,985,292.-) by Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, and to accept full payment for this new share by contribution in kind.

4 To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5 To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

6 To confer power to the board of managers to implement the above resolutions.

7 Miscellaneous.

The undersigned notary has been requested to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, prenamed (the "Subscriber"), represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given on 1st September 2011, in London, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of one million nine hundred and eighty-five thousand two hundred and ninety-two euros (EUR 1,985,292.-) and to fully pay such share by a contribution in kind consisting in the contribution by the Subscriber to the Company of an unquestioned receivable it has against the Company for a total amount of one million nine hundred and eighty-five thousand two hundred and ninety-three euros (EUR 1,985,293.-). The share premium shall be allocated to the share premium reserve account corresponding to the shares in accordance with the articles of incorporation of the Company.

Evidence of the contribution and its value has been given to the notary by a copy of a valuation report which shows that the managers of the Company have confirmed that the value of the contribution made by the Subscriber is at least equal to the nominal value plus premium of the new share. The copy of the valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. This article will from now read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Shares”). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly”.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to confer power to the board of managers to give effect to the previous resolutions. The board of managers is entitled and authorised to do all things necessary and useful in relation to such capital increase.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated a EUR 3000..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, ayant son siège social au 30 Warwick Street, London W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 6492046 (défini comme l' «Associé»), ici représenté aux fins de la présente par Mr Gianpiero SADDI, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration en date du 1^{er} septembre 2011 laquelle procuration après avoir été signée «ne variatur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L' Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé détient l'ensemble du capital social de European Fragrances (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C, N°1661 du 23 juillet 2011 et enregistré e au Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 160.612 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 1.985.292,-) par Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited à libérer intégralement par apport en nature.

4 Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5 Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

6 Délégation de pouvoirs au conseil de gérance pour mettre en oeuvre les décisions ci-dessus.

7 Divers.

Le notaire soussigné a été requis d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-).

Deuxième résolution

L' Associé a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited, précitée (le «Souscripteur»), représentée par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2011, à Londres, qui après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingtdouze euros (EUR 1.985.292,-) et libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en nature consistant en l'apport par le Souscripteur de l'intégralité d'une créance envers la Société suite à un Loan Note signé entre le Souscripteur et la Société en date du 13 juillet 2011 pour un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros (EUR 1.985.293,-). La prime démission sera allouée au compte prime d'émission correspondant aux Parts Sociales en conformité avec les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cent et un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent et un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément."

Sixième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous pouvoirs au conseil de gérance pour donner effet aux résolutions ci-dessus. Le conseil de gérance est autorisé et mandaté à prendre toute mesure nécessaire et utile en relation avec l'augmentation du capital social.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40360. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140247/174.

(110162278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.046.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 5 octobre 2011

Monsieur Christian MARTEL n'est plus fondé de pouvoir à effet du 1^{er} septembre 2011.

Pour la société GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2011144084/11.

(110167306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

GLBH Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.269.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

GLBH Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011144087/15.

(110167059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

MDCP VI Barometer II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.560,70.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.480.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 07 octobre 2011

L'Associé Unique:

- a décidé de clôturer la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister;
- a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de SGG S.A, société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 65.906.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144203/16.

(110167120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Fidelity Consult & Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 163.909.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Gregor FRECHES, directeur, né à Butgenbach (Belgique) le 21 octobre 1962 (matricule 1962 10 21 993), demeurant à B4780 Recht, 10, Rodter Weg;

2) La société anonyme "JEMAX S.A.", (matricule 2010 2239 122), établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 158.260, représentée par son administrateur-délégué Monsieur André BERTRAND, gérant, né à Saint Vith (Belgique) le 30 avril 1966, demeurant à D-54634 Bitburg, 1, Lucas Cranach Strasse,

nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires consécutive à l'acte de constitution, avec les pouvoirs d'engager valablement la société par sa signature individuelle, conformément à l'article 12 des statuts;

3) Monsieur Ralf URFELS, gérant de sociétés, né à Saint-Vith (Belgique) le 29 juillet 1960 (matricule 1960 07 29 554), demeurant à B-4780 Saint-Vith, 26, Bernard Willems Straße,

4) Monsieur Philippe ROBERT, gérant de sociétés, né à Vielsalm (Belgique) le 25 octobre 1967 (matricule 1967 10 25 531), demeurant à B-6688 Longchamps, 496, Longchamps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que ses mandants ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Fidelity Consult & Partners».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger toutes les opérations et activités se rattachant directement ou indirectement aux activités suivantes:

- les prestations de conseil économique;
- les prestations de conseil en organisation et en management;
- les prestations de développement et toutes prestations y associées telles que la formation professionnelle continue, la maintenance etc;
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location et la gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail,
- l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

D'une manière générale, elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, sociétés, associations ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125 €) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Gregor FRECHES	25
JEMAX SA	25
Ralph URFELS	25
Philippe ROBERT	25
Total:	100

Art. 6. Les parts peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, sans agrément, au conjoint du cédant ou du testateur, aux ascendants ou descendants en ligne directe des associés.

Tout associé qui voudra céder ses parts entre vifs à une personne autre que celles visées à l'alinéa précédent devra, à peine de nullité, obtenir l'agrément de la moitié au moins des associés, possédant les trois quarts au moins des parts sociales, déduction faite des parts dont la cession est proposée.

A cette fin, il devra adresser à la gérance, sous pli recommandé, une demande indiquant les nom, prénoms, profession, domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de parts dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les huit jours de la réception de cette lettre, la gérance en transmet la teneur, par pli recommandé, à chacun des associés.

Dans le mois de cette notification par la gérance, les autres associés peuvent exercer un droit de préemption au prorata des parts sociales qu'ils possèdent dans la société. Le droit de préemption dont certains associés ne feraient pas usage, accroît au droit de préemption des associés qui en font usage, toujours au prorata des parts dont ils sont déjà propriétaires.

En cas de silence d'un associé, il est présumé refuser l'offre.

En cas d'exercice du droit de préemption, les parts sont acquises au prix proposé par le cédant sur base de leur valeur intrinsèque aux derniers comptes annuels approuvés par l'assemblée générale sans possibilité de contestation.

L'associé qui se porte acquéreur des parts d'un autre associé, en application des alinéas précédents, en paie le prix dans un délai de trente jours.

Les notifications faites en exécution du présent article sont faites par lettres recommandées à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition de la lettre, apposée sur le récépissé de la recommandation postale.

Les lettres peuvent être valablement adressées aux associés à la dernière adresse connue de la société.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800 euros.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants et fixé à deux (2);
- Sont nommés gérants de la société:

1. Monsieur Gregor FRECHES, préqualifié, en tant que gérant administratif;

2. La société anonyme JEMAX SA, (matricule 2010 2239 122), établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 158.260, représentée par son administrateur-délégué Monsieur André BERTRAND, gérant, né à Saint Vith (Belgique) le 30 avril 1966, demeurant à D-54634 Bitburg, 1, Lucas Cranach Strasse, en tant que gérant technique;

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'un des deux gérants.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gregor FRECHES, André BERTRAND, Ralf URFELS, Philippe ROBERT, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 30 septembre 2011. Relation: DIE/2011/9457. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140263/139.

(110162485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

MDCP VI Barometer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.849,88.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.481.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique en date du 07 octobre 2011

L'Associé Unique:

- a décidé de clôturer la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister;
- a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de SGG S.A, société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 65.906.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144204/16.

(110167119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Mohacs Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.184.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011144207/12.

(110167242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Miny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 25, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144205/10.

(110167202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

MJ-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6471 Echternach, 16-18, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 150.207.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011144206/10.

(110167380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Monic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 17.386.

Les Bilans aux 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144208/10.

(110167569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Mourylux, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Weiswampach, 4, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 44.295.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 mai 2011

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de Weiswampach vers 4, Op der Haart, L-9999 Wemperhardt (Commune de Weiswampach).

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011144209/12.

(110167198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.141.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Financière Daunou 2 S.A. (the "Company") having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13th June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1230 on 18th November 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.141. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Edouard Delosch, prenamed, on 21st September 2011, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Me Patrick Santer, maître en Droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Christophe Bregeon, maître en Droit, professionally residing in Luxembourg.
 The meeting elected as scrutineer Me Christophe Bregeon, maître en Droit, professionally residing in Luxembourg.
 The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. The present meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders of the Company on 20 September 2011.

III. It appears from the attendance list that (i) 48,574,449 class A shares out of a total of 48,674,088 class A shares, (ii) 2,307,486 class B shares out of a total of 2,400,900 class B shares and (iii) 2,307,486 class C shares out of a total of 2,400,900 class C shares are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

- 1) Decision on the liquidation of the Company
- 2) Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator

First resolution

The meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

This resolution was passed at the following majority:

	FOR	AGAINST	ABSTENTION
Class A shares	48,574,449	0	0
Class B shares	2,307,486	0	0
Class C shares	2,307,486	0	0
TOTAL	53,189,421	0	0

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator Alterdomus Liquidation Services S.à r.l., a “société à responsabilité limitée”, with registered office in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.389. The letter of appointment of Alterdomus Liquidation Services S. à r.l. is acknowledged.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and he may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under his sole signature.

This resolution was passed at the following majority:

	FOR	AGAINST	ABSTENTION
Class A shares	48,574,449	0	0
Class B shares	2,307,486	0	0
Class C shares	2,307,486	0	0
TOTAL	53,189,421	0	0

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Financière Daunou 2 S.A. (la «Société») ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1230 le 18 novembre 2005 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.141. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, prénommé, le 21 septembre 2011, pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Patrick Santer, maître en Droit demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Me Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Me Christophe Bregeon, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste et la procuration signées ne varietur seront annexées au présent acte afin d'être enregistrées auprès des autorités de l'enregistrement.

II. La présente assemblée a été convoquée par des notices contenant l'ordre du jour envoyés par courrier aux actionnaires de la Société le 20 septembre 2011.

III. Il ressort de la liste de présence que (i) 48.574.449 actions de classe A sur un total de 48.674.088 actions de classe A, (ii) 2.307.486 actions de classe B sur un total de 2.400.900 actions de classe B et (iii) 2.307.486 actions de classe C sur un total de 2.400.900 actions de classe C sont représentées à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit.

- 1) Décision à prendre concernant la liquidation de la Société.
- 2) Nomination du liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Cette décision a été votée à la majorité suivante:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Actions de Classe A	48.574.449	0	0
Actions de Classe B	2.307.486	0	0
Actions de Classe C	2.307.486	0	0
TOTAL	53.189.421	0	0

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Alterdomus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.389. Il a été pris note de la lettre de nomination de Alterdomus Liquidation Services S.à r.l.

L'assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Cette décision a été votée à la majorité suivante:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Actions de Classe A	48.574.449	0	0
Actions de Classe B	2.307.486	0	0
Actions de Classe C	2.307.486	0	0
TOTAL	53.189.421	0	0

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payable par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectives, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: P.-A. Lechantre, M. Frantz, M. Bertomeu-Savalle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 octobre 2011. Relation: RED/2011/2042. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140266/132.

(110162702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Myla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144211/10.

(110166804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Myway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.046.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144212/10.

(110167567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Northern Retail, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 137.731.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19/10/2011

L'Assemblée a décidé:

- De désigner Monsieur Andrew Whitty, demeurant à Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, aux fonctions d'Administrateur de type A de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011144219/13.

(110167311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.025,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.572.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 17 octobre 2011:

1. Il est mis fin au mandat de gérant:

a) Mr. Marcus Shepherd, gérant de catégorie B, fin de mandat en date du 15 octobre 2011.

2. Le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée:

a) Mr Eudes Berthelot, né le 27 décembre 1973 à Pontoise, France, de résidence personnelle au 11, rue Henri Moissan, 78600 Le Mesnil Le Roi, France; est nommé gérant de catégorie B, début du mandat en date du 15 octobre 2011.

Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Dominique Prince - Catégorie A

Mr Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi - Catégorie B

Mr Salem Khamis Al Darmaki - Catégorie B

Mr Daniel Peeters - Catégorie B

Mr. Eudes Berthelot - Catégorie B

Mr Ben Stirling - Catégorie B

Pour la Société

Mailys Egan

Mandataire

Référence de publication: 2011144079/24.

(110167434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Financière Capucine 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.221.

In the year two thousand and eleven, on the third day of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Financière Capucine 4 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2282 of 18 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.221 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, of 28 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1747 of 10 September 2009.

The meeting was declared open at 5.40 p.m. by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.389, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambourch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Financière Capucine 4 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2282 du 18 septembre 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.221 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Alzette, Grand-duché de Luxembourg en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1747, en date du 10 septembre 2009.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.40 heures sous la présidence de Me Nicolas GAUZÈS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.389, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Bertomeu-Savalle, R. Bonneau, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 octobre 2011. Relation: RED/2011/2070. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140265/148.

(110162790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Green Wave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.352.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 octobre 2011

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 19 octobre 2011 que:

- Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet immédiat.

- Monsieur Aaron D. Faust, employé privé, avec adresse professionnelle au 2320, Marinship Way, Suite 105, Sausalito, CA 94965 United States of America a été élu au poste de gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg a été élu au poste de gérant de la société.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011144080/19.

(110166866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Garage Weis-Schon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.227.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011144081/10.

(110167325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.479.

—
Suivant les lois du 12 août 2003 conférant la naturalisation, publiées au Mémorial A No 140 du 16 septembre 2003, Monsieur Rahim AGAAJANI GAVGANI, né le 23 juillet 1946 à Tabriz (Iran), associé et gérant de la société à responsabilité limitée ASARS CONSTRUCTIONS S.à r.l. est autorisé à porter les nom et prénom de AGAAJANI Rahim.

Avis certifié conforme

ASARS CONSTRUCTIONS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Rahim AGAAJANI

Gérant

Référence de publication: 2011143114/16.

(110165810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.
